

MAIRIE - ESSUILES

Délibération n° 2022-28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 03 octobre 2022**Date de l'affichage** : 03 octobre 2022**En exercice** : 14**Présent(s)** : 11**Absent(s)** : 3**Pouvoir(s)** : 1

Le dix octobre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier Dassault, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : PETIT Emeline, FLAMAND Isabelle, CHANTRELLE Fabienne, LEPILLET Sonia, SCHNEIDER Christian, REZONJA Philippe, BREGARD Michel, RICHARD Thierry, JOSSELIN Valéry, MATHYS Mickaël

Absents excusés : CANO Clélia, DORTU Nadine

Absent : WINDERICKX Jean-Luc

Pouvoirs : CANO Clélia donne pouvoir à REZONJA Philippe

Secrétaire de séance : RICHARD Thierry

Objet : Demandes de subventions pour le changement du système de chauffage de la salle des fêtes d'Essuiles au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)

Considérant que le système de chauffage de la salle des fêtes date de la construction de la salle faite il y a une trentaine d'année, est énergivore et demande à être changé,

Vu le devis de l'entreprise AB Plomberie pour la mise en place d'une pompe à chaleur pour un montant de 26 08 3€ H.T.,

Vu le contexte économique concernant le coût de l'électricité en pleine augmentation,

La commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR, au titre des « Travaux d'économie d'énergie réalisés sur les bâtiments, équipement et réseaux publics », ainsi qu'auprès de la DSIL.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé se présente comme suit :

Plan de financement :

Sources	Montant	Taux
Fonds propres	5 217 €	20 %
DETR	10 433 €	40 %
DSIL	10 433 €	40 %
Total H.T.	26 083 €	100,00 %

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte l'opération de changement du système de chauffage de la salle des fêtes,

Approuve le plan de financement prévisionnel ;

S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Régis VANDEWALLE

